

Bénévoles, salariés, passez votre Certificat de formation à la gestion associative

Le CFGA, un outil de reconnaissance et de valorisation des compétences acquises pour administrer une association !

Pour qui ?

- ▶ Bénévole ou salarié engagé dans une association
- ▶ Salarié concerné par le monde associatif

Objectifs

- ▶ Acquérir - ou certifier l'acquisition - des compétences nécessaires à la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Durée et modalités pratiques

- ▶ 30 h de formation théorique les vendredis 12 janvier 2024, 9 février, 8 mars et 12 avril
 - de 9h30 à 17h
 - A Niort ou Bressuire selon les inscriptions
- ▶ 20 jours de formation pratique dans une association, celle où vous êtes engagé ou une autre, encadrée par un tuteur, salarié ou bénévole.

Évaluation

La délivrance du certificat s'appuie sur l'assiduité et l'implication lors du stage pratique ainsi que sur les appréciations du responsable pédagogique et du tuteur.

Coût et modalités de prise en charge

Les organismes de formation professionnelle peuvent financer la formation des salariés et de certains dirigeants associatifs. Les tarifs en tiennent compte pour rendre la formation accessible au plus grand nombre.

- ▶ Salarié et bénévole avec prise en charge par la formation professionnelle : 1200€
- ▶ Salarié sans prise en charge OPCO : 400€
- ▶ Bénévole sans prise en charge OPCO : 40€

Ces tarifs comprennent les 4 jours de formation, les documents pédagogique et le suivi du stage. Ils ne comprennent pas les frais de transport ni de repas.

Date limite d'inscription : 20 octobre 2023

<http://79.assoligue.org>

crdva@laligue79.org - 05 49 77 38 74

Une formation proposée par



en partenariat avec



Des formateurs expérimentés

Des pédagogies diversifiées

Formation théorique

12 janvier 2024 : Qu'est-ce qu'une association ?

- ▶ Contexte institutionnel, relation associations/collectivités et cadre légal.
- ▶ Les différentes formes de gouvernance associative
- ▶ Les responsabilités civiles et pénales des bénévoles et de l'association

9 février 2024 : A quoi sert la comptabilité ?

- ▶ Les bases de la comptabilité et les documents principaux
- ▶ La comptabilité analytique
- ▶ Le budget prévisionnel en vue d'une demande de subvention

8 mars 2024 : Concevoir, financer et évaluer un projet

- ▶ Les différentes étapes de la mise en œuvre d'un projet
- ▶ Les obligations réglementaires, organisationnels et collectifs
- ▶ Finances : source de financement, dossier de demande de subvention, fiscalité

12 avril 2024 : les richesses humaines d'une association

- ▶ Rôle et statuts des différents acteurs : dirigeants, bénévoles, salariés, volontaires...
- ▶ Fonction employeur et procédés simplifiés d'emploi
- ▶ Recrutement et fidélisation des bénévoles
- ▶ Droits des bénévoles

Vos formateurs



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Formation pratique

Une immersion de 20 jours dans une association

- ▶ Dans l'association dans laquelle vous êtes actif, comme bénévole ou comme salarié
- ▶ Dans une ou plusieurs associations pour comprendre la diversité du mouvement associatif

Avec pour vocation :

- la présentation de l'ensemble des activités de l'association ;
- des rencontres avec les responsables de l'association pour définir le rôle de responsable associatif ;
- une participation à la conduite d'un projet, à la tenue de réunions statutaires et à la gestion administrative ou financière de l'association.

Info : <http://79.assoligue.org>